

INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET ESTIMATIONS

CATÉGORIE HYGIÈNE DU MILIEU/ÉGOUTS SANITAIRES ET COMBINÉS

Tous les travaux destinés à contrôler ou diminuer les débordements d'eaux usées non traitées aux milieux récepteurs, conformément au « plan de gestion des débordements », par l'application de mesures compensatoires sur le réseau.

- Modifications mécaniques aux chambres de régulation;
- Disjonction de raccordements illicites au réseau sanitaire (puisards de rue, raccordements inversés privés) afin de réduire le captage d'eau de ruissellement;
- Réhabilitation de conduites sanitaires afin d'y réduire l'infiltration des eaux souterraines;
- Séparation de réseau combiné, par l'ajout d'un égout pluvial ;
- Augmentation de la capacité des ouvrages de traitement ou de pompage;
- Toutes autres mesures susceptibles de compenser l'ajout de charge au réseau sanitaire liée au développement de nouvelles unités de logement ou de développement commerciaux et industriels;
- Tous travaux connexes à la mise en place des mesures précitées.

Estimé de 60 037 000 \$